

US ENNERY TENNIS DE TABLE SAISON 2016/2017

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/09/2017
COMPTE-RENDU**

Présents : Guillaume CARON, William GAUCHET, Léon GUINARD, François JAQUET, Cyril LAGARDE, Frédéric LASAUSSE, Michel LOISEAU, Cédric LOUVET, Laure MAGNE, Vincent MAGNE, Guy MORVAN, Daphné RAOULX, Jacques TURGY

Pouvoirs : Kevin BARLEMONT

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 19h. Daphné RAOULX remercie les adhérents présents.

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/06/16 : adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité de la saison 2016/2017:

Cette année, notre association comprend 26 licenciés, un effectif stable par rapport à la saison précédente. En cette fin de saison, on compte 22 licenciés actifs, soit un chiffre similaire à la même période l'an passé.

4 équipes ont été engagées sur l'ensemble de la saison.

Les résultats en 2ème phase sont les suivants :

- ENNERY 1 en championnat par équipes, en Départementale 2 : 7ème, elle évoluera en D2 la saison prochaine ;
- ENNERY 2 en championnat par équipes, en Départementale 3 : 5ème, elle évoluera en D3 la saison prochaine ;
- ENNERY 1 en Vétérans Départementale 2 : 2ème de sa poule en 2ème phase et il n'y ni montée, ni descente dans ce championnat.
- ENNERY 1 en championnat des jeunes, en Départementale 1 : 3ème en 2ème phase, elle évoluera en D1 la saison prochaine, sous réserve d'un nombre suffisant de jeunes intéressés pour participer à cette compétition ;

Cette année encore, nous n'avons pas constitué d'équipe en championnat de Paris.

Pour la saison 2017/18, nous ne prévoyons pas d'aligner de joueurs en championnat de Paris et réexaminerons cette possibilité pour la saison 2018/19.

Aucun licencié n'a par ailleurs participé au critérium fédéral départemental.

Compte-rendu financier de la saison :

Guillaume CARON, Trésorier, présente le compte de résultats 2016 ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2017. Les deux sont adoptés à l'unanimité. Le résultat 2016 est

débiteur de 3 773.69 € suite à une diminution de la subvention de la mairie d'Ennery de 2 000€ soit -44% et le paiement des cotisations mis en banque sur 2017. Les comptes présentent cependant un solde créditeur au 31/12/2016 de 6 237,45 € toujours dû à l'antériorité des saisons sans entraîneur.

Pour le moment, aucune augmentation de la cotisation pour la pratique en compétition n'est prévue pour la saison 2017/2018. Son montant reste donc fixé à 90 €, en compétition comme en loisir.

Mutation :

Pour la saison 2016/2017, aucune mutation entrante ni sortante n'est enregistrée.

Pour la saison 2017/2018, une mutation sortante est enregistrée (Alain GAUTHERON).

Préparation de la saison prochaine (2017/2018) :

Les équipes :

- Les équipes d'ENNERY 1 et d'ENNERY 2 évolueront respectivement en Départementale 2 et 3 ;
- Une équipe engagée en D1 en championnat des jeunes: à vérifier toutefois à la rentrée que les parents sont d'accord pour cet engagement, de même que pour accompagner les jeunes en compétition par roulement.

- En Championnat Vétérans, il y aura une équipe engagée en D2.

La composition des équipes avec la désignation des capitaines, se fera vers le 15 septembre 2017 en fonction des effectifs disponibles. Pour le bon fonctionnement de l'alignement des équipes, nous continuerons d'utiliser le système de planification Doodle. Chaque joueur pourra renseigner à l'avance ses disponibilités pour les dates des différentes compétitions, ce qui permettra une visibilité accrue de la formation des équipes.

Entraînements :

Pour les adultes, un entraînement libre au Foyer Rural le lundi soir (de 20h30 à 22h45) et le mercredi soir (de 20h30 à 22h45). Nous disposons de 2 salles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au sous-sol.

Pour les jeunes, deux entraînements dirigés au Foyer Rural le mardi de 18h30 à 20h et le jeudi de 18h à 20h30. Pour l'année à venir, un seul entraînement aura lieu pour les jeunes le jeudi, avec des horaires à définir en fonction des disponibilités du nouvel entraîneur.

Bilan de Renan CADREN sur l'encadrement pendant l'ensemble de la saison :

Créneaux d'entraînements :

- Mardi 18h30 - 20h00
- Jeudi 18h00 – 19h00 et 19h00 – 20h30 (Avec Adamois)

La modification des horaires a été bénéfique ; un cours normal le mardi, un cours d'une heure le jeudi basé sur le travail physique et un cours du jeudi avec les licenciés du club de l'Isle Adam pour préparer les matchs.

C'est une nouvelle fois avec beaucoup de plaisir que j'ai entraîné ce groupe.

Entraînements :

Une bonne attitude de la part de tous, beaucoup de concentration de la part de certains pour dynamiser le groupe, ce qu'il faut de relâchement pour d'autres afin de travailler dans une bonne ambiance. De très bonnes progressions et un esprit de groupe très agréable.

Compétitions :

- Inscription d'une équipe en championnat des jeunes
→ Montée en première phase puis 3^{ème} du département en Juin
- Participation au Bernard Jeu
→ 3^{ème} place de Laure
- Sélection de Laure pour représenter le département aux interdépartementaux.

C'est avec regret que je ne peux poursuivre les entraînements à Ennery, bonne continuation à tous ! Merci à Daphné et à tous ceux que j'ai eu le plaisir d'entraîner.

Election du bureau :

Nous avons procédé à une nouvelle élection des secrétaire et secrétaire-adjoint. Kevin BARLEMONT conserve sa place de secrétaire, et Cédric LOUVET celle de secrétaire-adjoint.

Site internet :

Le site internet continue d'être hébergé via Google, ce qui engendre une économie de 400 € par an. Il a drainé moins de visites cette saison que sur la saison précédente en raison de l'arrêt des publicités Google offertes, et que nous n'avons pas tenu à payer. Toutefois, les visites engendrées ont été plus qualitatives car le temps passé sur le site a augmenté, de même que le nombre de pages visitées. 4 inscriptions ont été réalisées via le site.

Délégué à l'AG du Comité Départemental du 24/06/17 :

Le vice-président s'y est rendu. Il fait état d'une nouveauté majeure concernant le certificat médical de non contre-indication de pratique sportive. Lors d'un renouvellement de licence, si ce dernier est postérieur au 30 juin 2016, il n'est pas à refaire pour la saison 2017-2018. Il suffit au licencié de remplir un auto-questionnaire de santé et de le présenter pour validation avant renouvellement de la licence.

Pour une prise de licence, un certificat médical de non contre-indication de pratique sportive reste en revanche obligatoire.

Abonnements à France Tennis de Table Magazine :

Pas de renouvellement d'abonnement à ce magazine cette année (économie de 39 €).

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 20h.

La Présidente



Daphné RAOULX

